

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 26 juin 2017 portant nomination au bureau central de tarification

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le code des assurances, notamment son article R. 250-1;
Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au bureau central de tarification;
Vu l'arrêté du 28 mars 2017 portant nomination au bureau central de tarification,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre titulaire du bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière de risques de responsabilité civile médicale en vertu de l'article L. 251-1 du code des assurances, en qualité de représentant des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

M. Pierre-Yves Laffargue (Axa).

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 26 juin 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des assurances,
T. GROH